

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 octobre 2021

DELIBERATION

2021/ 93 - DECISION MODIFICATIVE N°3.

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2021 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section investissement).

Cette décision modificative inclut également des transferts de charges entre la Ville de Lille et la Commune associée de Lomme.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme